

Lettonie

Ce guide est destiné aux entreprises de commerce électronique qui vendent en ligne via des boutiques en ligne ou sur des places de marché aux consommateurs lettons.

Taux de TVA standard

Le taux de TVA standard en Lettonie en 2023 est de 21%.

TVA Taux réduit

12%

Certains produits et services sont éligibles au tarif réduit spécial, notamment:

Médecine et matériel médical.

Nourriture spécialisée pour bébé.

Des services réguliers de transport de passagers et de leurs bagages sont assurés sur le territoire national.

Littérature éducative et littérature originale.

Journaux, magazines et autres périodiques.

Services d'hébergement en résidences de tourisme.

Fourniture de bois de chauffage aux personnes pour consommation dans les ménages.

Fourniture d'énergie thermique aux personnes pour la consommation dans les ménages.

5%

Certains types de denrées alimentaires.

Voir le résumé des taux de [TVA de l'UE](#).

Seuils

A partir du 1er juillet 2021, les seuils de vente à distance ont été supprimés et remplacés par un seuil unifié de €10,000 pour tous les membres de l'UE.

En d'autres termes, la TVA devrait être facturée au taux de TVA du pays de résidence du client par les entreprises dont le chiffre d'affaires transfrontalier imposable annuel est supérieur à €10,000.

TVA déductible

Si des biens ou des services ont été utilisés pour effectuer des fournitures imposables en Lettonie, la TVA sur les factures en amont pourrait être créditée. Les exemples comprennent:

- TVA payée lors du dédouanement avec votre numéro EORI.
- TVA payée aux fournisseurs lettons.

Procédure d'inscription

Lorsqu'une entreprise a l'obligation de s'immatriculer, les propriétaires seront tenus de remplir et de soumettre un formulaire d'immatriculation à la TVA, accompagné de pièces justificatives:

- Certificat d'incorporation.
- Extrait du registre du commerce.
- Attestation de TVA.
- Statuts des associations.
- Une explication des activités économiques de l'entreprise en Lettonie/Estonie.
- Une pièce d'identité bancaire.
- Si l'entreprise nomme un agent fiscal local ou un représentant fiscal, une lettre d'autorisation ou une procuration est nécessaire.

Tous les documents doivent être traduits en letton.

Le numéro de TVA intracommunautaire doit être reçu dans une demande séparée.

Représentant fiscal

Il n'est pas nécessaire de nommer un représentant fiscal afin de gérer toutes les formalités liées à l'immatriculation et au remplissage de la TVA.

Tenir des registres

Les enregistrements des transactions effectuées doivent être conservés afin de vérifier l'exactitude des déclarations de revenus et des paiements. La durée de conservation des enregistrements est de 10 ans.

Date de paiement de la TVA

La TVA due doit être payée avant le 20 jour du mois suivant la période.

Dépôt des déclarations de TVA

La déclaration de TVA doit être soumise pour la période d'imposition suivante:

Un mois calendaire:

À un contribuable inscrit qui a été inscrit au registre des contribuables SRS au cours de l'année d'imposition et il doit être conservé pendant six mois civils.

Si la valeur des transactions imposables au cours de l'année avant imposition ou de l'année d'imposition dépasse €50,000.

Si des livraisons de biens sont effectuées sur le territoire de l'Union européenne (y compris la participation à des livraisons de biens visée à la section 4, art. 16 de la loi TVA) ou si des services sont rendus à des contribuables d'autres États membres, le lieu de livraison dont est déterminé par la section 1, art 19 de la loi sur la TVA.

Groupe TVA et représentant fiscal.

Un trimestre civil:

A un contribuable immatriculé qui a été immatriculé au Registre SRS des assujettis à la TVA au cours de l'année d'imposition si la valeur de ses opérations imposables n'excède pas €50,000 au cours de l'année d'imposition et si le contribuable ne livre pas de biens sur le territoire de l'Union européenne et ne ne pas fournir de services à des contribuables d'autres États membres dont le lieu de prestation est déterminé par la section 1, article 19 de la loi sur la TVA.

À un contribuable immatriculé dont la valeur des opérations imposables au cours de l'année avant imposition dépasse 14 €228,72 mais n'excède pas €50,000, et qui n'effectue pas de livraisons de biens sur le territoire de l'Union européenne ou ne rend pas de services à les contribuables d'autres États membres dont le lieu de livraison est déterminé par la section 1, article 19 de la loi sur la TVA.

LOVAT

